



No de résolution  
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE**  
**SÉANCE ORDINAIRE**  
**16 SEPTEMBRE 2024**



Village de  
Sainte-Pétronille

CANADA,  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTE DE CHARLEVOIX CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité du village de Sainte-Pétronille, tenue à la mairie, située au 3, chemin de l'Église, le lundi 16 septembre 2024 à 19 h 30, sous la présidence de Monsieur Yves-André Beaulé, maire suppléant.

Sont présents(es) à cette séance et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. M. Yves-André Beaulé, M. Éric Bussière, Mme Line Bisson, M. Dominique Martin, Mme Lison Berthiaume et M. Mathias Brandl.

Est absent : M. Jean Côté.

Greffière d'assemblée : Marie-Claude Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière adjointe.

**ORDRE DU JOUR**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DE JOUR
3. CORRESPONDANCE
  - 3.1 Suivi de la séance du 5 août 2024
4. ADMINISTRATION
  - 4.1. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 2 juillet 2024;
  - 4.2. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 5 août 2024;
  - 4.3. Adoption du procès-verbal de la session extraordinaire du 19 août 2024;
  - 4.4. Acceptation d'une soumission pour la sécurité au bureau municipal;
  - 4.5. Acceptation d'une soumission pour l'achat et l'installation de caméras;
  - 4.6. Nomination de représentants pour Plumobile et Matières résiduelles;
  - 4.7. Offre de service (FQM);
  - 4.8. Avis de motion abrogé Règlement # 420
  - 4.9. Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence et d'incivilité au travail;
5. GESTION FINANCIÈRE
  - 5.1 Dépôt du rapport des déboursés du mois d'août 2024;
6. RESSOURCES HUMAINES
7. RÉSEAU ROUTIER, TRANSPORT
  - 7.1 Octroi de contrat – Évaluation du quai;
  - 7.2 Octroi d'une dépense supplémentaire - rue d'Orléans;
8. GESTION DU TERRITOIRE
9. PÉRIODE DE QUESTIONS
10. LEVÉE DE LA SÉANCE



No de résolution  
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE**  
**SÉANCE ORDINAIRE**  
**16 SEPTEMBRE 2024**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance.

À moins d'indication contraire, le vote du président de la séance n'est pas inclus dans le nombre des voix exprimées à l'égard de chacune des prises de décision.

**090-09-2024**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du Conseil ont reçu un projet d'ordre du jour de la présente séance;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par M. Éric Bussière et appuyé par M. Dominique Martin;

**QUE** l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

**3. CORRESPONDANCE**

**3.1** Suivi de la séance du 5 août 2024

M. Yves-André Beulé fait suite aux questions posées des contribuables lors de la séance du 5 août 2024.

**4. ADMINISTRATION**

**091-09-2024**

**4.1. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 2 juillet 2024**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2024 a été remise à chaque membre du conseil au plus tard soixante-douze (72) heures avant la séance à laquelle ils doivent l'approuver et qu'en conséquence la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Mme Line Bisson et appuyé par Mme Lison Berthiaume;

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2024 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

**092-09-2024**

**4.2. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 5 août 2024**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2024 a été remise à chaque membre du conseil au plus tard soixante-douze (72) heures avant la séance à laquelle ils doivent l'approuver et qu'en conséquence la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par M. Dominique Martin et appuyé par Mme Line Bisson;

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2024 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE**  
**SÉANCE ORDINAIRE**  
**16 SEPTEMBRE 2024**

No de résolution  
ou annotation  
**093-09-2024**

**4.3. Adoption du procès-verbal de la session extraordinaire du 19 août 2024**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2024 a été remise à chaque membre du conseil au plus tard soixante-douze (72) heures avant la séance à laquelle ils doivent l'approuver et qu'en conséquence la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par M. Mathias Brandl et appuyé par M. Dominique Martin;

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2024 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

**094-09-2024**

**4.4. Acceptation d'une soumission pour la sécurité au bureau municipal**

**CONSIDÉRANT QU'**au bureau municipal, il y a déjà une protection pour l'intrusion ainsi que pour le feu;

**CONSIDÉRANT QU'**au bureau municipal, les employés ont besoin de plus de protection;

**CONSIDÉRANT QU'**une installation d'un système de protection est devenue nécessaire;

**CONSIDÉRANT** avoir reçu 2 soumissions;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Mme Lison Berthiaume et appuyé par M. Mathias Brandl;

**QUE** la soumission de Dag Alarme soit retenue au prix de 1807,18 \$ taxes incluses pour la sécurité au bureau municipal.

Adoptée à l'unanimité

**095-09-2024**

**4.5 Acceptation d'une soumission pour l'achat et l'installation de caméras**

**CONSIDÉRANT QU'**au bureau municipal ainsi qu'au Centre communautaire, la Municipalité désire ajouter une protection supplémentaire à ses bâtiments;

**CONSIDÉRANT QUE** l'achat et l'installation de caméras sont devenus nécessaires;

**CONSIDÉRANT** avoir reçu 2 soumissions;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par M. Dominique Martin et appuyé par Mme Lison Berthiaume;

**QUE** la soumission de Dag Alarme soit retenue au prix de 4 617,40 taxes incluses pour l'achat et l'installation de caméras.

Adoptée à l'unanimité



No de résolution  
ou annotation  
**096-09-2024**

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE**  
**SÉANCE ORDINAIRE**  
**16 SEPTEMBRE 2024**

**4.6 Nomination de représentant pour Plumobile et Matières Résiduelles (PGMR)**

**CONSIDÉRANT** qu'à la suite des démissions de 3 élus municipaux;

**CONSIDÉRANT** que des postes sont restés vacants pour représenter la municipalité de Sainte-Pétronille;

**CONSIDÉRANT** le changement au sein du conseil municipal depuis le 7 juin dernier;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Mme Lison Berthiaume et appuyé par M. Mathias Brandl;

**QUE** Mme Line Bison soit nommée représentante pour le dossier Plumobile;

**ET QUE** M. Dominique Martin soit nommé représentant pour le dossier des matières résiduelles (PGMR).

Adoptée à l'unanimité

**4.7 Offre de service (FQM)**

**097-09-2024**

**CONSIDÉRANT** l'absence prolongée de la directrice générale;

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale adjointe ne peut subvenir à tous les travaux à réaliser;

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale adjointe a fait des démarches pour obtenir de l'aide sur le territoire de l'Île d'Orléans et que la démarche s'est avérée négative;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte-Pétronille est membre de la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail, incluant des services de nature juridique;

**CONSIDÉRANT QUE** les tarifs horaires des professionnels de ces services fixés pour l'année 2024 sont de 135 \$ à 215 \$;

**CONSIDÉRANT** l'opportunité pour la Municipalité de bénéficier de soutien en ressources humaines et relations du travail;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Mme Lison Berthiaume et appuyé par M. Mathias Brandl;

**QUE** la Municipalité de Sainte-Pétronille mandate le Service en ressources humaines et relations du travail ainsi que les Services juridiques FQM afin qu'ils la conseillent et l'appuient, le cas échéant, en matière de ressources humaines et relations du travail, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur.

Adoptée à l'unanimité



No de résolution  
ou annotation

098-09-2024

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE**  
**SÉANCE ORDINAIRE**  
**16 SEPTEMBRE 2024**

**4.8 Avis de motion – Règlement # 420 – Politique sur le harcèlement psychologique**

Il est, par la présence, donné avis de motion, par M. Dominique Martin, conseiller, qu'il sera abrogé, à une séance subséquence, le Règlement # 420 – Politique sur le harcèlement psychologique.

**4.9 Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence et d'incivilité au travail**

**ATTENDU QUE** toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

**ATTENDU QUE** la *Loi sur les normes du travail* prévoit notamment l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Pétronille a adopté une telle politique le 1<sup>er</sup> avril 2019 résolution 2019-043 et qu'une mise à jour s'impose à la suite de l'adoption de la *Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu du travail* ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Pétronille s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de la violence ou de l'incivilité au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Pétronille ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, de violence ou d'incivilité dans son milieu de travail;

**ATTENDU QU'**il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de contribuer et de promouvoir au maintien d'un milieu de travail sain;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Line Bisson et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

**QUE** la Municipalité de Sainte-Pétronille abroge le Règlement # 420 – Politique sur le harcèlement psychologique adoptée le 1<sup>er</sup> avril 2019 résolution 2019-043.

**QUE** la Municipalité de Sainte-Pétronille adopte la *Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence ou d'incivilité au travail*.

Adoptée à l'unanimité

**5. GESTION FINANCIÈRE**

**5.1. Dépôt du rapport des déboursés d'août 2024**

Les déboursés pour le mois d'août totalisent 84 848,97 \$.



No de résolution  
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE**  
**SÉANCE ORDINAIRE**  
**16 SEPTEMBRE 2024**

099-09-2024

**6. RESSOURCES HUMAINES**

Rien

**7. RÉSEAU ROUTIER, TRANSPORT**

**7.1 Octroi de contrat – Évaluation du quai**

**CONSIDÉRANT** l'offre de service d'ENGLLOBE CORP. n° P2402118.005 datée du 9 septembre 2024 pour l'analyse de l'état du quai ainsi que l'expertise des matériaux;

**CONSIDÉRANT** la Politique Municipale n° 424 sur la gestion contractuelle;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par M. Dominique Martin et appuyé par M. Éric Bussière;

**QUE** le contrat pour l'expertise des matériaux soit octroyé à ENGLLOBE CORP, au montant de 32 100,00 taxes en sus et si un (1) échantillon supplémentaire est prélevé afin de réaliser l'examen pétrographique, un montant forfaitaire de 1 500,00 \$ taxes en sus sera ajouté pour les travaux en chantier et en laboratoire;

**QUE** la Municipalité autorise la directrice générale ou la directrice générale adjointe et le maire ou le maire suppléant à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Pétronille, tout contrat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

100-09-2024

**7.2 Octroi d'une dépense supplémentaire - rue d'Orléans**

**CONSIDÉRANT QU'**il existe des bordures de béton au niveau des entrées privées qui sont basses;

**CONSIDÉRANT QUE** le dégagement de ces bordures basses est plus faible que l'épaisseur du pavage qui sera posé;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a 2 options soit de mettre le pavage par-dessus les bordures basses ou soit de refaire les bordures;

**CONSIDÉRANT QUE** pour obtenir un résultat durable, il sera préférable de refaire les bordures;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par M. Mathias Brandl et appuyé par M. Dominique Martin;

**QUE** la Municipalité de Sainte-Pétronille demande à l'entrepreneur P.E.Pageau de procéder à refaire les bordures au coût de 10 000 \$ plus taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

**8. GESTION DU TERRITOIRE**

Rien

**9. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions débute à 20 h 30 et se termine à 21 h 00.



No de résolution  
ou annotation

**101-09-2024**

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE**  
**SÉANCE ORDINAIRE**  
**16 SEPTEMBRE 2024**

**10. LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Éric Bussière de lever la séance pour clore la séance ordinaire, il est 21 h 00.

Adoptée à l'unanimité

**Certificat de la greffière-trésorière**

Je soussignée, Madame Marie-Claude Pouliot, greffière-trésorière adjointe de la Municipalité du village de Sainte-Pétronille, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

\_\_\_\_\_  
Marie-Claude Pouliot, Directrice générale/greffière trésorière adjointe

Je soussigné, Monsieur Yves-André Beulé, maire suppléant de la Municipalité du village de Sainte-Pétronille, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par la loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Yves-André Beulé, maire suppléant